

CONVOCAATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

le Mardi 10 février 2015 à 20H30

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 1) Séance du 18/12/14 - approbation du PV**
 - 2) FPS Towers : nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire pour le pylône de télécommunication**
 - 3) CCLAG : modification des statuts**
 - 4) Recrutement personnel non titulaire**
 - 5) Mise à disposition des salles communales pour campagne électorale**
 - 6) Convention relative à l'adhésion au service retraite**
- Questions diverses**

Fait à Beaumont sur Lèze, le 03 février 2015
Le Maire

Date de convocation : 03 février 2015

Date d'affichage : 03 février 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le dix février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM. BAYONI, BOUYSSON, GUILLEM, CALMES, ESPITALIER, BASTIEN RENAC,
MMES LUNAL, MIALONIER, PAREDE, GRAINE, BOSSIS, LACOMBE ;

Absents : M. BLANCHOT a donné procuration à M. BAYONI
M. TURCK a donné procuration à M. GUILLEM
Mme DRU a donné procuration à M. ESPITALIER
MMES. HETREUX, DINCE, M. ARCAS,

Secrétaire de séance : Mme MIALONIER

* * *

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 15-1/1 : FPS TOWERS : Nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire pour le pylone de télécommunication

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14/03/2007, il a été signé une convention d'occupation du domaine public permettant à la société Bouygues Telecom d'implanter sur ce domaine une station radioélectrique et des équipements de communication électroniques. En 2012 Bouygues Telecom avait décidé de céder ce pylône à sa filiale France pylônes services, dit : « FPS Towers ». Un avenant un contrat avait été alors conclu par délibération en date du 24/07/2012.

Dans le but de répondre aux contraintes sécuritaires applicables depuis le 01/01/2014 d'une part, et à la définition de l'article L33-1 du code des postes et communications électroniques d'autre part, il est rédigé une nouvelle convention reprenant les modalités et conditions contractuelles définies précédemment à savoir :

- Surface mise à disposition : inchangée (86m²)
- Durée de la convention inchangée (12 ans par tacite reconduction).

Il est, par contre, décidé de revoir le montant de la redevance (7000€ annuels) et la clause d'indexation (+1,5% tous les ans, taux fixe).

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention (annexe n°1) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- 1- La nouvelle convention avec FPS Towers est approuvée
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment de signer la dite convention et toutes les pièces contractuelles s'y référant.

Délibération n°15-1/2 : CCLAG : modification des statuts

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération de la Communauté de communes de Lèze Ariège Garonne n°54.12.2014 du 02/12/2014 relative à l'extension des compétences optionnelles à

l' « action sociale d'intérêt communautaire » et de la modification en conséquence des compétences facultatives.

Il donne également lecture des statuts et indique que le conseil municipal doit se prononcer sur ce dossier.

Par ailleurs et pour information, il fait état de la délibération de la Communauté de communes n°55.12.2014 du 02/12/2014, sur la définition des intérêts communautaires de la compétence « action sociale ». Compte tenu du fait que l'EPCI exerce déjà les compétences, il n'y aura donc aucun transfert de biens, de personnel, d'emprunts ou de subventions par les communes membres.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts de la CC Lèze Ariège Garonne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la modification des compétences de la Communauté de communes de Lèze Ariège Garonne votée par délibération n°54.12.2014 du 02/12/2014 et les statuts correspondants (annexe n°2).
- Prend acte de la délibération de Communauté de communes n°55.12.2014 du même jour et des statuts correspondants.

Délibération n° 15-1/3 : Recrutement personnel non titulaire

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les créations d'emplois temporaires et de l'autoriser à recruter du personnel non titulaire en vertu de la loi du 26 Janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (modifiée par la LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012) :

- Alinéa 3 (1°) : pour répondre à un accroissement temporaire d'activité
- Alinéa 3-1 : pour assurer le remplacement d'un agent, indisponible pour congé maladie (CMO, CLM, CLD) annuel, maternité, parental, service civil ou national.

La dépense sera prévue au 6413 du budget 2015 de la commune.

Compte tenu des besoins évalués pour l'année 2015 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Le remplacement dans le cadre de l'article 3-1 d'un agent d'entretien, à temps non complet, en raison d'un congé maladie important.

Les agents recrutés, seront rémunérés au premier échelon de leur grade (soit adjoint technique 2^{ème} classe).

- D'autoriser le maire à procéder aux nominations sur ces postes en fonction des besoins effectifs.

Délibération n° 15-1/4 : mise à disposition des salles communales pour la campagne électorale

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition des salles communales, à titre gratuit, lors de la campagne électorale des départementales et des régionales 2015 ;
- précise que les candidat(e)s devront formuler leurs demandes par écrit ;
- et décide d'exclure du champ des réservations les salles de l'Hôtel de Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modalités

Délibération n° 15-1/5 : Convention avec le Centre De Gestion pour l'adhésion au service retraite

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Centre de Gestion (CDG) peut intervenir pour le compte des collectivités territoriales en matière :

- d'information et de formation multi-fonds au profit des collectivités affiliées et de leurs agents (conseil au quotidien sur la réglementation et l'aide au remplissage des dossiers, séances d'information, calcul de pension CNARCL,...)
- d'intervention sur les dossiers CNRACL

Cette convention d'adhésion se terminant au 31/12/2014, il convient de renouveler l'adhésion au service retraite selon deux formules :

- contrôle des dossiers, basé sur une tarification à l'acte (cf. convention : annexe n°3)
- réalisation des dossiers basée sur une tarification à l'acte (cf. convention)

Monsieur le Maire propose donc de renouveler l'adhésion à ces deux formules en précisant cependant que la facturation se fera au réel. Autrement dit, si la réalisation des dossiers est faite en marie, le CDG ne facturera uniquement le contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que :

- La nouvelle convention est approuvée avec l'adhésion aux 2 formules
- Monsieur le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment de signer la dite convention et toutes les pièces contractuelles s'y référant.

* * *

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 20H49.

15-1/1	FPS Towers : nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire pour le pylône de télécommunication
15-1/2	CCLAG : modification des statuts
15-1/3	Recrutement personnel non titulaire
15-1/4	Mise à disposition des salles communales pour la campagne électorale
15-1/5	Convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion au service retraite

BAYONI Pascal :

BOUYSSON Julien :

GUILLEM Pierre :

CALMES Nicolas :

ESPITALIER Guy

BASTIEN Jean-Loup :

RENAC Jean-François :

LUNAL Corinne :

MIALONIER Anne :

PAREDE Dominique :

GRAINE Agnès :

BOSSIS Catherine :

LACOMBE Sandra :

BLANCHOT Dominique a donné procuration à BAYONI Pascal,

TURCK Arnaud a donné procuration à GUILLEM Pierre

DRU Christelle a donné procuration à ESPITALIER Guy :